



## Informations sur la collecte des données pour le calcul du tarif

### Situation de départ

L'OPS a conclu un accord transitoire avec les assureurs maladie pour le tarif en podologie. Le tarif définitif doit se référer aux chiffres actuels concernant la gestion d'un cabinet de podologie dans l'assurance de base. C'est pourquoi l'OPS doit procéder à une collecte de données auprès des fournisseurs de prestations actifs.

### Objectif de la collecte de données

L'objectif de cette collecte de données est de refléter la réalité financière des podologues et de calculer un prix pour le traitement des patients diabétiques dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS).

### À quoi servent les données collectées ?

Les données recueillies permettent de calculer à combien doit s'élever le prix d'une heure de traitement dans le cadre de l'assurance de base pour couvrir les coûts du côté des fournisseurs de prestations:in. Le calcul se base sur un modèle de coûts pour l'exploitation d'un cabinet de podologie.

Différents indicateurs sont collectés pour le calcul des coûts. Ceux-ci incluent les coûts liés à l'exploitation d'un cabinet de podologie, tels que le matériel de traitement, l'équipement, les salles de traitement, le mobilier, les investissements dans le cabinet ou le loyer.

### Quelles sont les variables collectées pour le calcul ?

Les données utilisées pour l'enquête sont celles de l'exercice 2023. Les données suivantes sont nécessaires pour calculer le prix d'une heure de traitement :

- Nombre de traitements de patients diabétiques **avec prescription médicale** et nombre **total de** traitements podologiques.
- Frais de matériel
- Coût de la salle
- Coûts des charges de personnel, y compris les frais annexes de personnel
- Absences des collaborateurs ; réparties entre fournisseurs de prestations LAMal et autres collaborateurs du cabinet médical
- Autres frais, tels que les frais d'entretien et de réparation, les frais d'énergie et d'électricité, les frais d'assurance, les frais de formation continue et de perfectionnement, les impôts.

### De quels documents ai-je besoin pour remplir l'enquête ?

Pour remplir le questionnaire, vous avez principalement besoin des comptes annuels (compte de résultats, compte d'exploitation, compte de profits et pertes) de l'année 2023. Les chiffres financiers dont vous avez besoin devraient en ressortir. En cas de doute, veuillez-vous adresser à votre bureau fiduciaire ou comptable.

En outre, vous avez besoin d'un **extrait** du **système de saisie des temps afin de** pouvoir déterminer les absences telles que les congés non payés, les congés de maternité, etc. des employés du cabinet de podologie.

### **Comment les données sont-elles transmises ?**

La transmission se fait via un formulaire en ligne. Le questionnaire peut être rempli sur différents terminaux, par exemple un ordinateur de bureau, un ordinateur portable ou un téléphone mobile. Le questionnaire est conçu pour être rempli sur un grand écran, c'est pourquoi l'affichage sur un téléphone portable peut être insuffisant.

L'accès au questionnaire en ligne sera disponible à une date ultérieure.

### **Comment s'assurer que mes données sont suffisamment protégées ?**

Vos données seront bien entendu traitées et évaluées de manière anonyme.

La collecte des données est effectuée par le service de conseil de la société wamag. Ainsi, la collecte des données est séparée, sur le plan de l'organisation et du personnel, de la direction de l'OPS et de la direction des associations ASP, SSP et UPSI. Nina Hänslì, responsable du conseil, est en outre membre de l'Association suisse des spécialistes en recherches de marché et sociales (Swiss Insights). Tous les membres s'engagent à respecter un ensemble strict de normes suisses et internationales en matière de recherche de marché et sociale.

Les données saisies via le questionnaire en ligne sont enregistrées sur le serveur de notre fournisseur d'accès en Suisse et ne sont pas transmises à des tiers. L'évaluation se fait entre wamag et l'association des hôpitaux H+.

Il se peut qu'OPS soit obligé de transmettre certaines données aux assureurs maladie. Dans ce cas, les données seraient rendues anonymes de manière à ce qu'il ne soit pas possible d'identifier des personnes ou des cabinets de podologie.

### **Période d'enquête**

Vous avez entre le 1er avril 2024 et le 30 juin 2024 pour remplir le questionnaire en ligne.

L'enquête porte sur l'exercice 2023.

### **Quand recevrai-je des informations supplémentaires ?**

Fin février, vous recevrez le guide ainsi que d'autres informations. Nous créerons une section spéciale sur le site web de l'OPS pour la collecte des données.

### Quelle est la prochaine étape ?

1. Réservez les deux dates suivantes : jeudi 14 mars 2024, 12h30 - 13h30 et mardi 19 mars 2024, 8h00 - 9h00. La réunion de lancement de la collecte de données peut avoir lieu à ces deux dates.
2. **Nous confirmer brièvement par e-mail que vous participez à la collecte de données.**
3. Lisez attentivement les principales données de référence concernant la collecte des données. Si vous avez un(e) fiduciaire ou une personne employée à la comptabilité, transmettez également le document à ces personnes.
4. Fin février 2024, vous recevrez la date définitive de la réunion de lancement en mars ainsi que les informations détaillées pour remplir le questionnaire.

### Contact

Organisation Podologie Suisse (OPS)  
Bahnhofstrasse 7b  
6210 Sursee  
[ops@podologie.ch](mailto:ops@podologie.ch)